

## Réunion du Conseil Municipal du 23 Septembre 2022

Excusés : SINAASAPPEL Reinier représenté par Didier VANDERF, FILLEUL Marie-Françoise représentée par Patrice JUGIEAU

Secrétaire de séance : Delphine GIBON

La séance est ouverte à 20h30

### 1 – Recrutement de Mme VEILLON Nadine

Considérant l'augmentation de la charge de travail du secrétariat, Monsieur le Maire propose de recruter Madame VEILLON Nadine, à raison de 17h30 hebdomadaires à compter du 16 novembre 2022 par voie de mutation. Il est donc nécessaire de créer un poste. Le conseil accepte à l'unanimité et, considérant les augmentations successives du SMIC, les avancements de grades et la création du poste de secrétaire à mi-temps, décide de procéder à la décision modificative suivante :

Article 6218 : + 1 200 €	Article 615228 : - 5 000 €
Article 6411 : + 3 800 €	
TOTAL : + 5 000 €	TOTAL : - 5 000 €

### 2 – Fixation du taux de promotion des agents

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de déterminer le taux de promotion des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade. Le taux est fixé à 100 %. Le conseil valide.

### 3 – Avancements de grades de Mme LAPLACE Stéphanie

Compte tenu de son ancienneté Mme LAPLACE peut bénéficier d'un avancement aux grades d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. Ces grades n'étant pas prévu à l'origine, Monsieur le Maire propose de créer les postes correspondants afin de la nommer au 01/10/2022. Le conseil valide à l'unanimité

### 4 – Avenant au contrat de location de TESSAUD/PEYRAZAT pour les charges de chauffage

Sans objet

### 5 – Changement de normes comptables au 01.01.2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la nomenclature comptable M57 va remplacer la M 14 et sera obligatoire pour toutes les collectivités au 01.01.2024 mais que nous avons la possibilité d'adopter cette nomenclature au 01.01.2023. Le conseil adopte la M57 au 01 janvier prochain.

### 6 – Assainissement au Village de La Borderie

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu avec Charente Eaux et Hydraulique Environnement. Un test de perméabilité a été réalisé sur le terrain où seront implantés les roseaux. Les maisons à raccorder vont être répertoriées, le profil du réseau va être déterminé. Une prochaine réunion aura lieu mi-novembre afin de présenter aux élus l'avant-projet. Compte tenu des démarches administratives à effectuer les travaux de terrassement ne commenceront pas bien avant l'automne 2023.

### 7 – Agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire a demandé une réactualisation du premier devis afin de pouvoir déposer des demandes de subventions d'ici la fin de l'année. Le conseil autorise Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes et à signer tout document y afférent.

### 8 – Actualisation des tarifs de la redevance assainissement


Comme chaque année, la société SAUR nous consulte au sujet de la revalorisation du montant de la redevance de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire précise que la redevance est fixée à 1,30 €/m<sup>3</sup> depuis 2010 et propose de la relever de 0,10 €/ m<sup>3</sup> ce qui la porterait à 1,40 €/m<sup>3</sup>. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition. Le conseil valide à l'unanimité.

### 9 – Questions diverses

- Demande d'un city stade sur un court de tennis
- Discussion autour du panier garni pour Noël proposé par Anne-Laure
- **Bulletin communal : articles avant le 10 novembre 2022**

LE MAIRE  
Denis DONNAY



**DÉPÔT BRANCHAGES : reprise le 01 OCTOBRE DE 14H à 17H**  
**Permanences tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois jusqu'en avril 2023**

La séance est levée à 22h45.